

Impact chômage sur naturalisation

Par mama23, le 18/01/2014 à 09:08

Bonjour à tous,

Voici ma situation

je vis en france depuis septembre 2003 et en CDI depuis juin 2010. J'ai fait une demande de naturalisation en avril 2012 qui a été ajournée de 2 ans pour le motif "insertion professionnelle trop récente et non pérenne" alors que je cumulais 5 années d'études réussi et quasiment 2 ans de CDI.(c'était du temps de Guéant).

- 1- Connaissant les délais de traitement, puis je déposer une nouvelle demande 2 mois avant l'expiration de l'ajournement ou faut il attendre la date exacte?
- 2- malheureusement je viens d'apprendre mon licenciement. mon contrat de travail se termine en mars donc au moment du dépôt je serai toujours en poste.j'aurai donc cumulé presque 4 ans de CDI. Si mon entretien se passe dans de 3 mois, je n'aurai pas encore droit au chômage. Dois je signaler ma perte d'emploi en cours de traitement ou pendant l'entretien?? Pensez vous que mon statut de 'futur chomeur' (avec une alloc chômage de 1150 eur environ équivalent du smic) sera forcément un motif de refus et quelles sont mes chances d'avoir un avis favorable avec + de 10 ans de résidence.

En cas de refus, pourrai je faire un recours basé sur la circulaire Valls "Toutefois, compte tenu des caractéristiques actuelles du marché de l'emploi en France, je vous demande de ne pas faire des périodes de chômage, ni de la succession de contrats précaires, des éléments systématiquement défavorables, mais de vous attacher avant tout à vérifier la cohérence et la persévérance manifestées par le postulant pour s'insérer professionnellement et disposer de revenus autonomes, au regard de l'ensemble de son parcours."

Qu'en pensez vous??? Merci d'avance pour vos retours

Par bibou11, le 01/07/2016 à 00:26

Bonjour,

je suis plus ou moins dans la même situation que vous, pourriez vous me dire s'il vous plaît si finalement vous avez opté pour un dépôt de dossier avant la date de départ de votre entreprise? et éventuellement, avez vous évoqué votre licenciement lors de votre entretien? je vous remercie

Par AUGUSTO, le 01/07/2016 à 12:13

Bonjour

Malheureusement l'administration vous trouvera toujours un autre motif de rejet compte tenu de votre parcours..malgré votre degré d'insertion.

Naturalisation ne va pas avec statut chômeur Pole emploi, contrats précaires ou revenus propres faibles.

A vote place je jetterais l'éponge!

Désolé d'être trop direct.

Par youris, le 01/07/2016 à 12:44

bonjour,

je rajoute que la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser si vous ne remplissez pas les conditions exigées ou qui peut l'accepter même si vous ne remplissez pas toutes les conditions exigées. salutations

Par 1emmanuel, le 22/04/2018 à 17:59

Bonjour,

je suis en CDI depuis 5 ans, mariée et 3 enfants en charge.

j'ai déposé le dossier au mois de janvier 2018 pour la naturalisation et obtenu un récépissé . au mois d'avril notre société a fermé ses portes

nous sommes tous licencié, donc licencié économique.

Dois je signalé la préfecture?

en ce moment je suis en contrat spécifique de professionalisation

CSP pour 12 mois et je touche pratiquement le meme montant quand j'étais en cdi.

Est ce cela à une impact pour une réponse favorable a la préfecture?

Qu'en pensez vous??? Merci d'avance pour vos retours

Par 1emmanuel, le 23/04/2018 à 23:02

Bonjour,

je suis en CDI depuis 5 ans, mariée et 3 enfants en charge.

j'ai déposé le dossier au mois de janvier 2018 pour la naturalisation et obtenu un récépissé . au mois d'avril notre société a fermé ses portes

nous sommes tous licencié, donc licencié économique.

Dois je signalé la préfecture?

en ce moment je suis en contrat spécifique de professionalisation

CSP pour 12 mois et je touche pratiquement le meme montant quand j'étais en cdi.

Est ce cela à une impact pour une réponse favorable a la préfecture?

Qu'en pensez vous??? Merci d'avance pour vos retours